



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024 - 19H00

Présents : M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, Mme Catherine HIEGEL, Mme Isabelle JADAS, Mme Virginie LEHMANN, Mme Nadège ROELENS, M. Médéric PARROT, M. Patrick RODRIGUEZ, M. Benjamin LEPORCQ, Mme Marie-Claire VERCROYSSSE.

Absent(e, s, es) excusé(e, s, es):

- M. Éric BARRUET, ayant donné procuration à M. Philippe POULAIN
- Mme BEBEN-MARQUE, ayant donné procuration à M. Denis MESSIO
- M. François LAURENT, ayant donné procuration à Mme Isabelle JADAS
- M. Teddy PEZANT, ayant donné procuration à M. LEPORCQ Benjamin

A été nommé(e) secrétaire : M. Médéric PARROT.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024.
- Délibération pour le remplacement d'un membre à la commission environnement et développement durable à la CCPOH
- Délibération pour la consultation publique loi APER
- Décisions modificatives (mairie + assainissement)
- Délibération pour création du poste adjoint du patrimoine principal 1ère classe
- Délibération pour création du poste adjoint technique principal 2ème classe
- Délibération pour création du poste adjoint administratif principal 2ème classe
- Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2024

Aucune remarque.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Vote pour : 15

**DELIBERATION POUR REMPLACEMENT D'UN MEMBRE COMMISSION ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE A LA CCPOH
(Délibération n°2024-01-16/09)**

Suite à la démission de Madame DEFOSSEZ Aude, un nouveau membre doit être nommé à la commission environnement et développement durable à la CCPOH.

Deux candidats : Madame JADAS Isabelle et Monsieur PARROT Médéric.

Après avoir voté, Madame JADAS Isabelle est élue.
Mme CHAMBRELENT Michelle reste membre.

Vote pour Mme JADAS : 13.

Vote pour M. PARROT : 2. (Messieurs RODRIGUEZ et PARROT).

**DELIBERATION POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE LOI APER
(Délibération n°2024-02-16/09)**

Nous complétons la délibération du 19 février 2024 qui définissait les modes de production : photovoltaïque thermique et photovoltaïque solaire sur les bâtiments.

Suite à la demande du Préfet nous devons statuer sur des zones d'Accélération de Production des Energies Renouvelables.

Nous accordons l'installation de ces énergies renouvelables sur les zones constructibles : AU, UR, UE, UP, UB, UAS, UA.

Nous ne donnons pas notre accord pour l'installation de ces énergies renouvelables sur les zones naturelles et agricoles : A, NH, NN, N, NJ.

M. POULAIN rappelle la position de la chambre d'agriculture sur ce sujet.
Il vote contre le concernant, toutefois il précise que pour la procuration de M. BARRUET, il vote pour.

M. PARROT annonce qu'il s'abstiendra pour deux raisons :
Première raison : ce sujet n'a pas été discuté et travaillé lors des commissions suivantes, « environnement » et « urbanisme/permis de construire ».
Seconde raison : dans le projet de délibération reçu au préalable de cette réunion ne figure aucune modalité.

Vote pour : 13.

Vote contre : 1. (Monsieur POULAIN)

Abstention : 1. (Monsieur PARROT)

DECISION MODIFICATIVE MAIRIE
(Délibération n°2024-03-16/09)

A la demande du trésorier, une décision modificative est nécessaire. Il s'agit d'un ordre de reversement à solder concernant l'année antérieure.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de réaliser la régularisation comptable de la façon suivante :

Fonctionnement dépenses :

Chapitre 11 / article 615231 : – 910 €

Chapitre 67 / article 673 : + 910 €

Vote pour : 15.

DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT
(Délibération n°2024-04-16/09)

A la demande du trésorier, une décision modificative est nécessaire pour le budget annexe assainissement. Cela concerne un paiement échelonné qui dure depuis plus de 2 ans concernant la taxe d'aménagement.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de réaliser la régularisation comptable de la façon suivante :

Fonctionnement dépenses :

Chapitre 022 : – 120 €

Chapitre 68 / article 681 : + 120 €

Vote pour : 15.

CREATION DE L'EMPLOI ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE
(Délibération n°2024-05-16/09)

En vue d'un avancement de grade, nous ouvrons un poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe qui permet à l'un de nos agents d'évoluer.

Vote pour : 15.

CREATION DE L'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE
(Délibération n°2024-06-16/09)

En vue d'un avancement de grade, nous ouvrons un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe qui permet à l'un de nos agents d'évoluer.

Vote pour : 15.

CREATION DE L'EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE
(Délibération n°2024-07-16/09)

Nous ouvrons un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe qui permet à l'un de nos agents ayant réussi le concours 2024 d'évoluer.

Vote pour : 15.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe au sujet :

Du bâtiment cantine / périscolaire : Que le plan de financement n'a pas évolué depuis le dernier transmis par mail à l'ensemble des conseillers le 13/08/2024. Monsieur le Maire et Monsieur PARROT conviennent avec l'accord du conseil municipal de joindre ce document en annexe du procès-verbal.

Début des travaux demain. Le lot 7 « menuiseries extérieures » est en cours d'attribution. Pas besoin d'emprunt tout de suite, car financement est fait avec les avances de subventions. Les taux des intérêts pourraient encore baisser. Les toilettes sèches de la plaine de jeux ont été démontées.

Du recensement prévu en début d'année 2025 :

Madame Isabelle JADAS a été désignée coordinatrice par Monsieur le Maire. Une réunion va avoir lieu, puis il faudra nommer les agents recenseurs de la commune. La condition à respecter est de ne pas être un élu de la commune. Il faudra prendre une délibération au prochain conseil municipal.

De la rentrée des classes : Tout s'est très bien passé. Aucun problème à signaler.

Les effectifs sont de 165 enfants (dont 118 de Saint-Martin-Longueau, 27 de Bazicourt et 20 extérieurs).

Un contrôle sécurité a eu lieu en juin avec les pompiers et la Préfecture. Quelques petites remarques ont été faites (meuble gênant, alarme pas suffisamment forte côté périscolaire).

Les purificateurs d'air offerts par la société CAMFIL sont installés.

De la cantine : Les inscriptions sont en moyenne 100 enfants par jour, soit entre 100 et 111 enfants répartis sur 2 services.

Du bruit dans le village : Concernant les restrictions de bruit de jardinage et bricolage, pour restreindre davantage, il faut motiver la demande de bruits gênants et avoir soit : des plaintes à répétitions constatées par les services de police ou gendarmerie, les gênes isolées ou occasionnelles et non répétitives ne sont pas acceptables. Ces plaintes sont recevables que si un établissement tel qu'un hôpital ou centre de repos est à proximité directe des bruits. Monsieur le Maire précise que l'ancien arrêté n'est pas valable, étant donné que c'est l'arrêté préfectoral qui fait foi.

Des baies vitrées : Les travaux de la salle des loisirs (fenêtres et volets) débiteront semaine 39. Pour les portes de l'école le changement va prendre du retard car l'entreprise qui fournit le matériel vient de déposer le bilan. Un nouveau fournisseur est en cours de recherche.

De la citerne : La dalle béton destinée à réceptionner la cuve récupératrice d'eau de pluie sera réalisée à l'arrière du bâtiment technique, la pose de celle-ci sera aérienne.

Du traçage de signalisation : Le traçage de signalisation a été effectué ce jour dans la commune : notamment devant la boulangerie, sur la rue de Paris, devant la benne à verre. Ainsi que 4 places rue des Sables à cause du risque de gêne de circulation à cet endroit en raison des travaux de la construction du bâtiment cantine/ périscolaire.

De l'éclairage public (passage en LED) : Fin des travaux prévu en octobre.

Monsieur PARROT demande si des décisions ont été prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération 2020-5-25/05 attribuant des délégations au maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. En tant que secrétaire de séance, il souhaite faire apparaître les éventuels éléments.

Réponse de Monsieur le Maire : Chaque document signé correspond soit à une dépense prévue au budget, soit à un sujet délibéré précédemment.

Séance levée à 20h15.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE
Procuration de Mme BEBEN-M.	Procuration de M. BARRUET		Procuration à M. POULAIN	Procuration à M. MESSIO
Isabelle JADAS	François LAURENT	Catherine HIEGEL	Virginie LEHMANN	Teddy PEZANT
Procuration de M. LAURENT	Procuration à Mme JADAS			Procuration à M. LEPORCQ
Nadège ROELEN	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ	Marie-Claire VERCRUYSE
			Procuration de M. PEZANT	

PJ : plan de financement cantine périscolaire

Plan de financement cantine périscolaire

QUI	QUOI	MONTANTS HT	%	COMMENTAIRES
Etat	DETR Restauration scolaire	67 500	4.21	45% sur plafond de 150 000 € soit 67 500 €
	DSIL Périscolaire accroissement population / RPI	165 948.86	10.36	
Région	ACTes	315 000	19.67	Projet structurant
Conseil départemental	VRD extérieurs	36 080	2.25	30% sur 120 272 € soit sub 36 081 €
	Tranche 1	180 000	11.24	30% sur plafond de 600 000 € soit sub 180 000 €
	Tranche 2	180 000	11.24	30% sur plafond de 600 000 € soit sub 180 000 €
CAF	Aide exceptionnelle	300 000	18.73	1 480 445 € (avec assurance) sub 20,26% soit 300 000 € aide exception (Fds public Territoire Jeunesse)
	Subvention classique	36 959	2.31	Complément sub 3.71% soit 36 959 €
	Prêt taux 0		0.00	+ 17 966 € en prêt sur 15 ans.
Mairie		320 365	20.00	
Total		1 601 853	100	

Accords reçus au 01/08/2024 :

1 281 488

Prêt CAF

17 966

TOTAL

1 299 454 sur 1 601 823 HT